



**Règles d’usage des moyens informatiques
mis à disposition des élèves au sein du collège**

*Tout élève est amené à utiliser les ordinateurs mis à disposition au sein du collège
(au CDI, dans les salles de cours.....)
L'accès à ce matériel se fait sous la responsabilité du Principal.*

Tous les élèves utilisateurs s’engagent à respecter :

- Les règles d’utilisation du matériel informatique définies au sein du collège
- La législation en vigueur

Accès aux ressources informatiques

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l’établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans l’utilisation des ordinateurs, leur utilisation d’internet de réseaux numériques.

<u>DROITS</u>	<u>OBLIGATIONS</u>
Chaque élève se voit attribuer un compte individuel ou collectif (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permette de se connecter au réseau pédagogique.	<p>Les élèves s’engagent à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas divulguer leurs mots de passe à d’autres utilisateurs : chacun reste responsable de l’utilisation faite à l’aide de son code utilisateur. • Ne pas utiliser un autre code utilisateur.
Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d’informations à but scolaire.	<p>Les élèves s’engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires. • Demander l’autorisation au(x) professeur(s) ou responsable pour toute autre activité (utilisation des groupes de discussion « chats » et « forum » ; téléchargement de logiciels ou documents).

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image...). Il doit lui-même respecter l'ordre public.

Respect de la législation

<u>DROITS</u>	<u>OBLIGATIONS</u>
Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	Les élèves s'engagent à <ul style="list-style-type: none">• Prendre soin du matériel• Respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants• Effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...).
Les informations de chaque élève seront protégées.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">• Respecter les règles de sécurité• Ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas.• Ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans autorisation.• Informer son professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée.

Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition, et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

Respect des règles de déontologie informatique

<u>DROITS</u>	<u>OBLIGATIONS</u>
Il sera demandé à l'élève, ayant réalisé des productions, son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.	Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en : <ul style="list-style-type: none">• Ne faisant pas de copie de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées).• N'utilisant pas de copies illégales• Ne publiant pas des productions sans autorisation préalable de leur (s) auteur (s).

Chaque auteur possède sur les œuvres créées, un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...).

<u>DROITS</u>	<u>OBLIGATIONS</u>
Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.	Les élèves s'engagent lors d'échange de courriels ou de publications sur le web à : <ul style="list-style-type: none">• Ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.• Ne pas diffuser des informations injurieuses diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui.• Ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.
	Les élèves doivent respecter l'ordre public, il s'engagent à ne pas : <ul style="list-style-type: none">• Diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie de la pédophilie et de la xénophobie.• Consulter des sites à caractère xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.

Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance.

<u>DROITS</u>	<u>OBLIGATIONS</u>
La correspondance privée de chaque élève est confidentielle.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none">• Respecter le secret de correspondance de ses camarades.• Utiliser la messagerie électronique selon les conditions fixées par les enseignants.

Porter dans le cadre ci-dessous, la mention manuscrite
« *Vu et pris connaissance* »

Compléter les rubriques, dater et signer le document.

Classe : Nom : Nom de l'élève: si différent Prénom : Date :	Nom : ROMERO Prénom : Véronique Qualité : Principal
--	---